

Attestation d'entretien annuel chaudière Fioul de 4 à 400 KW

(Doit être conservée 2 ans par le commanditaire après sa réalisation)

Conforme à l'Arrêté du 15 septembre 2009 (révisé par l'Arrêté du 24 juillet 2020) relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts

Attestation N° 0472786

Dossier référence :

Le commanditaire

Entreprise effectuant l'entretien

Nom : SALENS Nicole

Nom : Rabie Hana

Adresse : 205 route de la Prairie

Téléphone : 0684449319

Adresse du local chaudière :

Adresse :

Caractéristiques de la chaudière

Caractéristiques du brûleur à air soufflé

Marque, modèle, type : chappe Boac

Marque, modèle : Puernod

Puissance nominale Pn (min, max) :

Puissance nominale Qn (min, max) : 19 - 30K

Mode d'évacuation type :

Type de gicleur : 030, 60°5 Danfoss

Date de mise en service :

Date de mise en service :

N° de série :

N° de série :

Date du dernier entretien :

Date du dernier entretien :

Points de contrôle de l'entretien

V Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil

V Nettoyage du corps de chauffe

V Démontage et nettoyage du brûleur

V Nettoyage du préfiltre fioul domestique lorsque l'installation en est munie

V Nettoyage du filtre de la pompe fioul domestique

V Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil

V Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)

V Vérification et réglage des organes de régulation (si présent dans l'appareil)

V Vérification de la pression du réseau hydraulique

Chaudière avec ballon à accumulation :

V Vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci

Mesures

Mesures obligatoires après les opérations de réglage :

L'imprimé du test de combustion peut être agrafé sur l'attestation

Indice de noircissement (test Bacharach) : 0

Pour les brûleurs à air soufflé uniquement :

voir Impression

Température des fumées :°C

Température ambiante :°C

Teneur en CO₂ et/ou en O₂ (à préciser) dans les fumées :% CO₂% O₂

Pression de pulvérisation du gicleur :bar

Teneur en CO à proximité de l'appareil en fonctionnement pour chaudière de type B (1) uniquement :

CO mesuré : 00 ppm

☒ CO < 10 ppm = situation normale

☐ CO > 10 ppm = danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant la remise en service

Appareil(s) de mesure utilisé(s) (marque, référence et numéro de série) : Teda

Rendement sur PCI de la chaudière à puissance nominale
utile de fonctionnement (en %)

Emissions de polluants (en mg/KWh à 0% d'O₂)

Rendement évalué de la chaudière	93 %
Rendement de référence (limité aux caractéristiques techniques de l'installation)	95 %

Emissions évaluées de Nox de la chaudière	
Emission de Nox de référence (limitée aux caractéristiques techniques de l'installation)	90

Définitions

Classe énergétique des principales solutions de remplacement

Rendement de référence : pour le combustible gaz, il s'agit du rendement sur PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance. **Emission de référence :** la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émissions atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présent sur le marché de 2009.

Les chaudières de type B (1) sont des chaudières pour lesquelles le circuit de combustion est NON ETANCHE.

Détermination de la classe énergétique de la chaudière

ENERGIE	CLASSE DE RENDEMENT	DATE DE FABRICATION	CLASSE ENERGETIQUE
FIOUL			

ENERGIE	SYSTEME NEUF	CLASSE ENERGETIQUE
Bois	Chaudière bûche	C
	Chaudière granulés	A
Electricité	PAC eau-eau	A++/A+++
	PAC air-eau	A+/A++
Gaz	Chaudière condensation	A
	Chaudière type B1	C
Fioul	Chaudière condensation	A/B

Conseils pour le bon usage de l'installation de chauffage, les améliorations possibles, l'intérêt d'un éventuel remplacement

Le bon usage de l'installation de chauffage en place

- Ne pas surchauffer les locaux en réglant la température ambiante souhaitée au minima de vos besoins
- Veiller à baisser le thermostat ou à arrêter votre chaudière lorsque vous aérez longuement votre foyer ou en cas d'absence
- Ne puiser de l'eau chaude que le temps nécessaire
- Ne pas boucher les ventilations
- Ne rien mettre devant les radiateurs
- Favoriser l'entrée du soleil (volets et/ou rideaux ouverts)
- Autres :

Les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

- Poser un thermostat d'ambiance programmable
- Veiller à l'adéquation de la température d'utilisation entre les émetteurs et le générateur
- Un éventuel remplacement des émetteurs de chaleur
- Poser ou remplacer des têtes thermostatiques
- Ajouter une sonde extérieure
- Faire régulièrement desembouer et traiter votre installation • Faire un rééquilibrage du réseau
- Isoler les tuyauteries (calorifugeage) • Programmer le bouclage sanitaire
- Améliorer la performance de votre production d'eau chaude sanitaire (ballon, redimensionnement...)
- Adapter votre installation de chauffage à l'utilisation réelle du bâtiment
- Réduire vos besoins de chauffage par une meilleure isolation du bâtiment
- Autres :

Évolution ou remplacement de l'installation de chauffage

- En fonction de la classe énergétique de la chaudière (voir tableau ci-dessus « Détermination de la classe énergétique de la chaudière »), comparer avec les performances des différentes solutions de remplacement indiquées dans le tableau « Classe énergétique des principales solutions de remplacement ».
- Dans tous les cas de figure, faire remplacer les systèmes, sous-systèmes ou composants défectueux.
- Autres :

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'obligations de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée.

Dans le cas d'absence du relais DSC sur chaudière VMC gaz, le distributeur de gaz concerné sera informé par le prestataire ayant réalisé l'entretien selon la procédure définie dans la norme NF P 45-500

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : en tant que signataire, je reconnais avoir été informé et j'approuve les engagements de l'entreprise quant à la gestion et à la protection de mes données

Date de la visite d'entretien : 26/09/2025

Nom de la personne présente lors de l'entretien : SAENS Nicole

Commentaire :

Signature : N. Saens

Nom de la personne ayant réalisé l'entretien : Fabrice PLOU GAO

Signature :